

Décision n° D2023_096

Le président du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

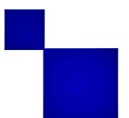
Vu la délibération du conseil départemental n°2021-VII-23 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu l'arrêté n°2021-271 du 1^{er} juillet 2021 donnant délégation de signature à M. Olivier Veber, directeur général des services,

Considérant que les équipes des parcs départementaux Georges Valbon, de la Haute-Ile et Forestier de la Poudrerie ont souhaité implanter des ruchers afin de créer des équipements pédagogiques autour des abeilles et du miel, et proposer des animations de sensibilisation pour les scolaires, leu grand public et le personnel départemental,

décide

- DE CONCLURE avec l'association SCA (Société Centrale d'Apiculture), une convention de mise à disposition de terrains et locaux sur les parcs départementaux Georges Valbon à La Courneuve, de la Haute-Ile à Neuilly-sur-Marne, et le parc forestier de la Poudrerie à Vaujours, dont le projet est ci-annexé ;



- DE DÉCIDER la mise à disposition de ces terrains et locaux par le Département à titre gracieux en échange de programme d'accueil et d'animations ;
- DE PRÉCISER que cette mise à disposition est consentie pour une durée de 5 ans, à compter de la signature de la convention, renouvelable par tacite reconduction ;

- DE CHARGER M. le Président du Conseil départemental de signer au nom et pour le compte du Département ladite convention et tous actes, documents et pièces relatifs à cette affaire, y compris tout avenant éventuel ne bouleversant pas l'économie générale du projet.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Date d'affichage du présent acte,
le

Date de notification du présent acte,
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,
le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Envoyé en préfecture le 16/06/2023

Reçu en préfecture le 16/06/2023

Publié le



ID : 093-229300082-20230614-D2023_096-AR